



Conditions Générales d'Inscription aux activités du Club Athéon

1. L'inscription est valable durant une année scolaire. Tout participant à jour de sa cotisation devient adhérent du Club Athéon.
2. La totalité de la cotisation devra être versée avant le début des activités.
3. Les parents ou la personne désignée par eux sont priés de récupérer leur enfant à l'heure précise de la fin du cours.
4. En cas de retards répétés l'Association Club Athéon se réserve le droit d'exclure l'enfant du cours sans aucun remboursement.
5. Nous pouvons être amenés à annuler une activité en cours d'année, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçues est effectué au prorata temporis pour libérer notre association de tout engagement.
6. Les places par atelier étant limitées, aucun remboursement de cotisations ne pourra être effectué au cours de la saison par le Club Athéon.
7. Le droit d'entrée de 25€ n'est payable qu'une seule fois par an. Il comprend l'assurance en cas d'accident. Ce droit d'entrée n'est pas remboursable.
8. Les frais bancaires pour un chèque impayé devront être remboursés par le débiteur.
9. Nos prix tiennent compte des vacances scolaires ainsi que des jours fériés.
10. Les horaires choisis lors de l'inscription pourront être modifiés par le professeur notamment lorsque le niveau ou l'âge de l'enfant n'ont pas été respectés.
11. L'Association Club Athéon n'est responsable des enfants mineurs que pendant la durée des ateliers.
12. Si vous souhaitez que votre enfant rentre seul à l'issue du cours une autorisation de sortie vous sera demandée.
13. L'Association Club Athéon décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte d'effets personnels pendant la durée des ateliers (lunettes, appareil dentaire, console de jeux, montre, objets de valeur..)
14. Une assurance responsabilité civile est obligatoire.
15. L'animateur ou tout autre adulte s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'adhérent ou de sa famille ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité de l'adhérent.
16. Les adhérents, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'animateur et au respect dû à leur camarades ou aux familles de ceux-ci.
17. Toute personne adulte ou enfant adhérent à l'association doit se garder de toute marque ostentatoire vestimentaire ou autre, tendant à promouvoir une croyance religieuse, politique ou philosophique ou à exalter une discrimination quelconque.
18. Sont strictement interdits :
 - Tout objet de valeur ou dangereux ainsi que les jeux électroniques
 - Chewing-gum et sucettes
 - Les objets de collection qui seraient à l'origine d'un conflit
19. L'accès à la salle de sport ne peut se faire qu'en présence d'un encadrant de l'activité.
20. L'association Club Athéon respecte la norme européenne RGPD (règlement européen sur la protection des données) entrée en vigueur le 26 mai 2018. Nous utilisons votre adresse email pour vous informer des activités ou des services et nous voulons continuer en suivant strictement les exigences de cette norme.
21. Nous les traitons en fonction de votre consentement.
22. Vos données ne seront jamais transmises à des tiers.
23. A tout moment, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition en nous adressant un message à clubatheon@gmail.com